



Conseil économique  
et social

Distr.  
GENERALE

E/ICEF/1992/2 (Partie I)  
8 avril 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE  
Conseil d'administration  
Session de 1992

POUR INFORMATION

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL

Vers un nouvel ordre mondial en faveur des enfants

RESUME

En 1990, à la suite de la Convention relative aux droits de l'enfant et du Sommet mondial pour les enfants, une série de promesses ont été faites aux enfants du monde entier. On trouvera dans le présent document une description de la façon dont, en 1991, l'UNICEF a concrétisé ces promesses.

Le chapitre premier examine l'exécution des programmes au niveau national; ces programmes, dont les activités sont menées sur le terrain, en fonction des besoins locaux, ont toujours pour fonction principale de fournir des services de base visant à assurer la survie, le développement et la protection des enfants, et de donner des moyens d'action aux femmes des pays en développement. Le chapitre II décrit le large éventail des activités menées par l'UNICEF pour plaider la cause de l'enfance et mobiliser l'opinion. Le chapitre III examine le suivi de la Déclaration du Sommet mondial pour les enfants et du Plan d'action, aux niveaux national, régional et international, et notamment l'appui accordé par l'UNICEF aux programmes d'action nationaux. Le chapitre IV indique les tâches à accomplir en 1992 et les années suivantes, et énumère 10 propositions spécifiques en vue d'un nouvel ordre mondial en faveur des enfants.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
INTRODUCTION .....	1 - 2	3
I. EXECUTION DES PROGRAMMES AU NIVEAU NATIONAL .....	3 - 8	3
II. ACTIVITES MENEES POUR PLAIDER LA CAUSE DE L'ENFANCE ET MOBILISER L'ORGANISATION .....	9 - 12	5
III. SUIVI DU SOMMET MONDIAL POUR LES ENFANTS .....	13 - 22	6
IV. TACHES A ACCOMPLIR EN 1992 ET LES ANNEES SUIVANTES	23 - 28	9



## INTRODUCTION

1. Pour l'UNICEF et pour les enfants du monde entier, 1990 a été une année exceptionnelle. La ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant et la tenue du Sommet mondial pour les enfants, au cours duquel ont été adoptés une ambitieuse Déclaration mondiale et un Plan d'action en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les années 90, ont attiré l'attention de tous ceux qui se préoccupent du bien-être des enfants et stimulé leur faculté créatrice. La réalisation de l'objectif d'immunisation universelle des enfants, qui a sauvé la vie de plus de trois millions d'enfants en 1990, a montré concrètement que la Convention et la Déclaration ne portaient pas sur des principes nobles et des promesses creuses, mais sur des objectifs et des stratégies éminemment réalisables, pour autant que la volonté politique et l'imagination ne fassent pas défaut.

2. Le présent rapport décrit comment, en 1991, l'UNICEF a contribué à donner une expression concrète aux promesses faites en 1990. L'UNICEF est intervenu dans trois domaines principaux : exécution des programmes; plaidoyer et mobilisation sociale en faveur des femmes et des enfants; appui au suivi du Sommet mondial pour les enfants. Le présent rapport porte nécessairement surtout sur l'action de l'UNICEF, qui s'inscrit souvent dans un processus bien plus large d'intervention pays par pays et de coopération entre nombre d'organisations.

### I. EXECUTION DES PROGRAMMES AU NIVEAU NATIONAL

3. L'UNICEF demeure une organisation qui agit sur le terrain, en réponse à des besoins locaux. Sa mission première est d'appuyer la fourniture de services de base visant à assurer la survie, le développement et la protection des enfants, et de donner des moyens d'action aux femmes au sein des familles et des collectivités des pays en développement. En 1991, 80 % des dépenses totales de l'UNICEF, et notamment 97 % des dépenses relatives aux programmes, ont servi à appuyer des programmes de pays. En 1991 également, 84 % du personnel de l'UNICEF était en poste dans des bureaux nationaux ou régionaux, et la majorité du personnel en poste au siège travaillait directement à appuyer des programmes de pays (achat de fournitures, recrutement, collecte de fonds, conseils stratégiques, etc.) Dans nombre de pays, l'UNICEF est le seul organisme du système des Nations Unies à disposer de personnel au niveau des provinces et des districts, et, dans les pays en développement, il emploie plus d'administrateurs recrutés sur le plan national que n'importe quel autre organisme des Nations Unies, ou même que n'importe quel autre donateur bilatéral ou multilatéral.

4. En ce qui concerne l'exécution des programmes, 1991 a également été une bonne année pour les programmes de pays appuyés par l'UNICEF. Les progrès réalisés en matière de survie et de développement de l'enfant à la fin des années 80 se sont confirmés cette année. Le taux de 80 % d'immunisation des enfants atteint en 1990 a été maintenu, et des efforts ont été faits pour renforcer et développer d'autres services sanitaires de base en s'appuyant sur le vaste réseau de services et de communications mobilisés en faveur de l'immunisation universelle des enfants. Dans les pays en développement, 63 % des ménages savent désormais qu'il est possible de sauver la vie d'enfants atteints d'une maladie diarrhéique en les réhydratant par voie buccale et ont accès à cette forme de traitement; les progrès, dans ce



domaine, ont été particulièrement sensibles en Afrique. Quarante-sept pays ont mis au point des programmes nationaux de lutte contre les infections respiratoires aiguës, qui constituent actuellement la principale cause de mortalité infantile dans les pays en développement. Une grande réunion internationale sur la lutte contre ces maladies s'est tenue en décembre 1991; organisée sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'UNICEF, elle a contribué à promouvoir, au niveau mondial, un consensus sur la lutte contre les infections respiratoires aiguës et, à l'échelon national, des initiatives dans le même sens. Bien qu'aucun progrès décisif n'ait été réalisé dans la lutte contre le paludisme ou le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA), l'UNICEF s'est employé activement à favoriser l'adoption de mesures préventives dans le cadre des programmes de plusieurs pays parmi les plus atteints. Un certain nombre de ses programmes de pays ont également mis davantage l'accent sur la planification familiale et l'espacement des naissances dans le cadre des services de maternité sans danger et des services de santé pour les femmes.

5. La stratégie nutritionnelle que le Conseil d'administration de l'UNICEF a approuvée en 1990 fait désormais partie intégrante de la plupart des programmes de pays. Des progrès considérables ont été réalisés en 1991 dans la promotion de l'allaitement maternel grâce à la création d'hôpitaux soucieux du bien-être des nourrissons. Lancée conjointement par l'OMS et l'UNICEF, cette initiative a contribué à faire des hôpitaux et des maternités les chefs de file de l'appui à l'allaitement maternel et à mettre fin à la distribution gratuite ou à bas prix de lait maternisé à ces institutions par les fabricants. L'UNICEF a appuyé la lutte contre les trois principales carences en micronutriments - vitamine A, iode et fer - dans de nombreux programmes de pays. Il s'est associé à l'OMS, au PNUD, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à la Banque mondiale, à l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et à l'Agency for International Development des Etats-Unis pour organiser une conférence internationale de synthèse sur le thème "Eliminer la faim cachée", conférence qui a permis de mettre en valeur l'importance de ces éléments, conçus comme des "super-micronutriments", ce qui contribuera peut-être à réduire de façon radicale les carences qui entraînent malnutrition et incapacité pour des millions d'enfants et d'adultes. L'UNICEF a également mené des activités sur d'autres fronts pour promouvoir des programmes de nutrition et de sécurité alimentaire à l'échelon des ménages, qui s'appuient sur les familles et les collectivités, la surveillance nutritionnelle et la défense des politiques et stratégies nationales dans ce domaine.

6. L'UNICEF a continué d'appuyer fortement l'approvisionnement en eau potable salubre et l'assainissement, en privilégiant les techniques peu coûteuses adaptées aux zones rurales et aux collectivités périurbaines. En 1991, des progrès sensibles ont été réalisés dans quatre domaines clefs : gestion et entretien par la collectivité; amélioration du système de suivi et de compte rendu; mobilisation sociale à l'intérieur du secteur; couplages d'appui avec d'autres secteurs. Dans un domaine voisin, des progrès sensibles ont été réalisés dans les efforts déployés pour éliminer la dracunculose (maladie du ver de Guinée) dans plusieurs pays d'Afrique.

7. L'UNICEF s'est préparé, en 1991, à renforcer son appui à l'universalisation de l'éducation primaire de base et à l'alphabétisation.

Il a augmenté ses effectifs dans ces domaines et intensifié sa recherche de formules pédagogiques novatrices, échappant notamment aux filières de l'enseignement traditionnel. Il a renforcé sa collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), la Banque mondiale et d'autres organisations. Nombre des nouveaux programmes de pays soumis au Conseil d'administration en 1992 reflètent l'élargissement du concept d'éducation pour tous d'ici à l'an 2000, tel que l'a défini la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, et réaffirmé le Sommet mondial pour les enfants.

8. De nombreux problèmes, tels que la participation des femmes au développement, le suivi et l'évaluation, ont fait l'objet d'une attention soutenue et bénéficié d'un appui considérable au niveau local. C'est également avec une fréquence inaccoutumée que l'UNICEF a été appelé, en 1991, à intervenir dans des situations d'urgence. Au cours de l'année, il s'est efforcé de mettre en application les notions de "couloirs de paix" et de "journées de tranquillité", en vue de protéger les enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles, de l'Albanie à la Yougoslavie, en passant par le Cambodge, le Koweït, le Libéria et le Zaïre.

## II. ACTIVITES MENEES POUR PLAIDER LA CAUSE DE L'ENFANCE ET MOBILISER L'ORGANISATION

9. Les ressources financières que l'UNICEF est à même de consacrer aux programmes pour les enfants sont véritablement très modiques si on les compare aux besoins de ceux-ci dans les pays en développement. L'UNICEF cherche donc, à travers les programmes et projets qu'il appuie, à influencer sur les politiques et à orienter l'action d'autrui - familles, collectivités, organisations non gouvernementales, gouvernements et donateurs - vers des objectifs et des stratégies qui, sur une beaucoup plus grande échelle, permettront d'améliorer les chances de survie des enfants, de mieux les protéger et de favoriser leur développement. C'est là le coeur des activités qu'il mène pour plaider la cause de l'enfance.

10. En appuyant l'exécution de programmes dans les divers domaines susmentionnés, l'UNICEF s'est efforcé, en plaidant la cause de l'enfance et en mobilisant l'opinion, de sensibiliser le public, d'éveiller son intérêt et de l'encourager à participer afin que, sur cet élan, on puisse élargir la portée des services et en accélérer la prestation, selon la méthode qui a si clairement fait ses preuves à l'occasion du programme d'immunisation universelle des enfants. Non seulement l'UNICEF a appuyé la prestation effective des services en coopérant aux programmes, mais encore il s'est efforcé de tirer ingénieusement parti, en faveur des enfants, d'un autre outil efficace, les systèmes modernes de communication. En s'appuyant sur la radio, la télévision, les magnétoscopes, le théâtre populaire, les organisations non gouvernementales et les groupes d'action civique pour toucher le grand public, l'UNICEF a pu procurer aux parents les connaissances et les compétences pratiques nécessaires pour améliorer la qualité de la vie de leurs enfants. Grâce à ses principales publications, Situation des enfants dans le monde, Ajustement à visage humain, Les enfants en première ligne, Les enfants et l'environnement, il s'est efforcé de démontrer aux dirigeants et au grand public qu'il est indispensable d'investir dans les enfants pour atteindre un développement durable. Des millions de familles ont maintenant accès à des publications comme Savoir pour sauver, à présent disponible en 130 langues et



adaptée aux besoins de 90 pays différents, et à un matériel d'enseignement et de formation abondant sous forme audio-visuelle ou sur papier, adapté à la situation locale, qui ne sont pas sans influencer sur leur comportement.

11. Dans la vaste gamme des activités menées par l'UNICEF pour plaider la cause de l'enfance et mobiliser l'opinion, on compte l'action individuelle et celle des familles (modification du comportement sexuel dans un souci de protection contre le SIDA, importance de l'espacement des naissances, ajournement des mariages); la question de l'allégement de la dette et de l'utilisation du dividende de paix en faveur des enfants; la promotion du principe "les enfants d'abord", dont la portée est universelle.

12. Dans le passé, certains membres du Conseil d'administration se sont déclarés préoccupés par l'équilibre relatif au sein des activités de l'UNICEF, entre l'exécution des programmes et le plaidoyer. L'expérience de ces dix dernières années a montré qu'en fait, ces deux composantes, que l'on retrouve dans tous les programmes appuyés par l'UNICEF, se coordonnent et se complètent. On estime que l'UNICEF n'utiliserait pas ses capacités de façon optimale et ne remplirait pas ses obligations s'il se bornait à appuyer l'exécution des projets dans ses formes traditionnelles (fournitures, matériel et assistance en espèces). Il est par ailleurs dangereux de trop mettre l'accent sur ce que le monde pourrait ou devrait faire. Tous les projets que l'UNICEF appuie comportent aujourd'hui un élément de plaidoyer visant à prouver qu'il est possible de progresser de façon concrète et mesurable, arguant de ces exemples pour influencer sur la prise de décision, et encourageant l'allocation de ressources aux programmes en faveur des enfants. En fin de compte, les résultats obtenus au niveau des programmes qui visent à améliorer le bien-être des enfants peuvent seuls témoigner de l'efficacité des activités menées par l'UNICEF, pour plaider la cause de l'enfance, qu'elles prennent la forme de projets traditionnels ou qu'elles recourent à de nouveaux modes de mobilisation sociale. Le Directeur général estime qu'en 1991, ces résultats, comme l'indique le présent rapport, reflètent l'efficacité du mélange d'idées et d'interventions concrètes - plaidoyer et exécution des programmes - qui caractérise la coopération de l'UNICEF.

### III. SUIVI DU SOMMET MONDIAL POUR LES ENFANTS

13. Le Conseil d'administration, dans sa décision 1991/10 (E/ICEF/1991/15), a prié le Directeur général d'apporter son plein appui aux pays en développement pour les aider à atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action adoptés par le Sommet mondial pour les enfants. Il l'a également prié de lui présenter, à sa session ordinaire de 1992, conformément au paragraphe 35 v) du Plan d'action, une synthèse de la suite donnée au Sommet mondial. On trouvera davantage de détails sur ce suivi dans le rapport publié sous la cote E/ICEF/1992/12.

14. Au niveau national, 64 nouveaux chefs d'Etat et de gouvernement se sont joints aux 71 dirigeants qui avaient originellement signé la Déclaration et le Plan d'action du Sommet mondial. Il semblerait qu'aucun autre document au monde ne porte la signature d'autant de dirigeants (135 chefs d'Etat et de gouvernement et 24 ministres d'Etat). S'étant engagés à tenir la promesse qu'ils ont faite aux enfants, les gouvernements de plus de 100 pays industrialisés ou en développement élaborent actuellement des programmes d'action nationaux visant à atteindre les objectifs relatifs aux enfants et au



développement dans les années 90 dont ils ont convenu dans la Déclaration. Dans de nombreux pays, en outre, provinces, municipalités, ONG et groupes d'action civique sont en train d'élaborer des programmes d'action.

15. Aux niveaux régional et international, les chefs d'Etat et de gouvernement ont réaffirmé collectivement leur intention d'appliquer la Déclaration et le Plan d'action du Sommet mondial, lors de réunions de haut niveau telles que celles de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et des réunions au sommet des pays du Commonwealth, des pays francophones et des pays ibéro-américains, auxquels ont participé des chefs d'Etat et de gouvernement venus de toutes les parties du monde.

16. Au niveau international, les organismes des Nations Unies ont pris un certain nombre de mesures de suivi depuis le Sommet mondial. En décembre 1990, l'Assemblée générale, dans sa résolution 45/217 du 21 décembre 1990, a exhorté les organes et organismes compétents des Nations Unies à tenir compte, dans l'exécution de leurs programmes, des objectifs, stratégies et recommandations de la Déclaration mondiale et du Plan d'action. En application de cette résolution, le Secrétaire général a écrit aux chefs de secrétariat de tous les organismes compétents, notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), leur demandant de prendre les mesures appropriées dans leur domaine de compétence. Ces organismes lui ont fait part de la manière dont ils envisagent de répondre à son appel, ainsi qu'à celui des dirigeants et de l'Assemblée générale.

17. L'UNICEF a tenu sa partie dans le suivi du Sommet mondial, en respectant la consigne donnée par le Conseil d'administration de ne pas sortir du cadre défini par son mandat, ses avantages comparés et ses ressources. C'est au niveau des programmes de pays que l'UNICEF a appuyé les pays en développement dans leurs activités de suivi du Sommet. Ainsi, l'analyse de la situation des femmes et des enfants, à laquelle procèdent les gouvernements avec l'aide de l'UNICEF, a également constitué un excellent point de départ pour l'élaboration des programmes d'action nationaux. Le programme national, quant à lui, fournit le cadre d'ensemble dans lequel s'inscrit le programme de coopération de l'UNICEF. Grâce à cette coopération de l'UNICEF en matière de suivi et d'évaluation à l'intérieur des programmes de pays, les gouvernements sont à même de donner une fondation solide à la base de données qui leur permet de suivre la réalisation de leurs objectifs nationaux.

18. Il est clair que la portée de ces programmes est bien plus vaste que le modeste programme de coopération de l'UNICEF, puisque leur exécution nécessite la collaboration de nombreuses autres organisations, tant nationales qu'internationales. C'est un avantage pour l'UNICEF que la plupart de ses programmes de pays soient, par la force des choses, symbiotiquement liés aux programmes d'action nationaux. C'est pourquoi il lui incombe tout particulièrement, de même qu'à son Conseil d'administration, de saisir toutes les occasions de préconiser et promouvoir un suivi actif du Sommet auprès des organismes compétents des Nations Unies, des donateurs bilatéraux, des institutions financières internationales, des ONG et de tous ceux qui sont à même de fournir une assistance.

19. Tout en se félicitant du suivi du Sommet mondial à ce jour, le Directeur général souhaite attirer l'attention du Conseil d'administration sur les



tâches qui restent à accomplir. Les programmes d'action nationaux des pays en développement donnent à penser que, pour réaliser les objectifs fixés pour les enfants dans les années 90, ces pays, tout comme les pays donateurs, devront engager une quantité considérable - mais non pas inconcevable - de ressources supplémentaires. Les programmes nationaux n'indiquent pourtant pas toujours de façon évidente comment ces ressources seront mobilisées. Il est clair que plus de la moitié de cet apport complémentaire devra procéder de la restructuration des budgets nationaux existants et des ressources actuellement disponibles au titre de l'aide, afin de privilégier la réalisation des objectifs fixés pour les enfants. Le Rapport sur le développement humain (1991) du PNUD et le rapport de l'UNICEF sur La situation des enfants dans le monde, 1991 affirment tous deux qu'une telle restructuration est possible car les ressources dévolues à la réalisation des objectifs prioritaires du développement humain, et notamment aux programmes pour les enfants, sont actuellement modestes et représentent une faible proportion tant des budgets nationaux que des budgets d'assistance. Encore faut-il que la volonté politique et l'imagination nécessaires à une telle restructuration ne fassent pas défaut.

20. C'est dans les pays les moins avancés (PMA), et notamment en Afrique subsaharienne, qu'il sera le plus difficile d'atteindre les objectifs du Sommet mondial. Ces pays devront progresser bien davantage que les autres pays en développement, alors que leurs ressources financières et humaines sont plus restreintes. La conférence internationale des donateurs sur l'assistance aux enfants en Afrique, que l'OUA doit convoquer en novembre 1992, sera l'occasion pour les dirigeants, tant en Afrique que dans les pays donateurs, de faire preuve de volonté politique et d'imagination pour mobiliser les ressources qui permettront de tenir les promesses du Sommet mondial.

21. Depuis un certain temps, l'UNICEF préconise deux mesures : recherche d'une solution au problème de la dette des pays en développement, par le biais de modalités telles que "l'allégement de la dette au profit des enfants" ou des opérations de conversion; allocation aux enfants d'une petite partie des économies réalisées à la suite du désarmement. L'UNICEF continue d'espérer que la communauté internationale s'intéressera à ces propositions, malgré l'ordre du jour très chargé qui est le sien depuis la fin de la guerre froide. Comme il l'a affirmé dans La situation des enfants dans le monde, 1992, éliminer les pires conséquences de la pauvreté dont pâtit le quart de l'humanité - soit plus d'un milliard de personnes qui vivent et meurent en butte à la faim, à la maladie et à l'analphabétisme, tous fléaux qui pourraient être évités - devrait certainement compter, tout comme le maintien de la paix ou la protection de l'environnement, parmi les objectifs prioritaires d'un nouvel ordre mondial.

22. Le consensus ne s'est pas encore fait au niveau mondial sur la meilleure façon de maintenir la paix et de protéger l'environnement. Par contre, on s'est mis d'accord sur les objectifs spécifiques et les stratégies précises que contiennent, en ce qui concerne les enfants et le développement, la Déclaration et le Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants. Le Conseil d'administration de l'UNICEF, à qui l'on doit la formulation de la plupart des objectifs et des stratégies finalement adoptés par le Sommet mondial, a un rôle unique à jouer : c'est à lui qu'il incombe de veiller à ce que ces objectifs et stratégies figurent au premier plan de l'ordre du jour dans ces moments historiques.





#### IV. TACHES A ACCOMPLIR EN 1992 ET LES ANNEES SUIVANTES

23. C'est sur le maintien d'un niveau élevé d'exécution des programmes de pays et la réalisation accélérée des objectifs fixés que l'UNICEF a décidé d'axer ses initiatives et ses activités de plaidoyer en 1992. L'UNICEF devra faire preuve de plus d'imagination que jamais pour mobiliser l'opinion et forger des alliances en vue d'appuyer les programmes en faveur des enfants, notamment les programmes d'action nationaux.

24. En 1991, les responsables de plusieurs groupes régionaux ont demandé que soient organisées des réunions et des conférences pour mobiliser l'appui à l'action en faveur des enfants aux niveaux national, régional et international. Parmi les plus importants de ces efforts, figurent la conférence internationale des donateurs sur l'assistance aux enfants en Afrique, prévue pour novembre 1992 sous les auspices de l'OUA; la conférence de l'Association sud-asiatique de coopération régionale sur les enfants, prévue pour septembre 1992; la conférence sur l'enfant arabe, qui aura lieu en septembre 1992 sous l'égide de la Ligue des Etats arabes; le sommet des dirigeants du Forum du Pacifique, qui se tiendra en juillet 1992; enfin, l'engagement qu'ont pris les chefs d'Etat d'Amérique centrale d'élaborer un plan d'action régional en 1992 pour soutenir l'exécution de leurs programmes d'action nationaux. Avec d'autres organismes des Nations Unies et d'autres donateurs, l'UNICEF sera appelé à appuyer ces initiatives importantes. Le Directeur général attend des éclaircissements du Conseil d'administration quant à la meilleure façon de procéder.

25. Avec l'éclatement de l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques, beaucoup de ces républiques, qui appartiennent à la Communauté d'Etats indépendants, sont venues grossir les rangs des pays en développement, posant un problème nouveau à l'UNICEF comme aux autres organismes des Nations Unies auxquels elles font déjà appel sur le plan technique comme sur le plan financier. Le secrétariat attend du Conseil d'administration qu'il lui indique le rôle que devrait jouer l'UNICEF dans cette entreprise. En prévision de ce rôle, l'UNICEF est en train d'évaluer la situation des enfants dans les républiques de la Communauté. Une fois cette évaluation menée à bien, et les divers besoins de ces pays analysés, il conviendra de faire en sorte que l'action envisagée n'empêche en aucune façon l'UNICEF de faire face aux problèmes et besoins urgents de l'Afrique, des pays les moins avancés et des autres pays en développement qui doivent continuer à bénéficier d'une priorité élevée au sein de l'organisation.

26. En 1992, l'UNICEF portera son attention sur deux points importants : gestion et respect de l'obligation redditionnelle. Les travaux menés par le groupe d'étude du Conseil d'administration sur la présentation du budget et les questions connexes contribueront à orienter les activités du secrétariat, ainsi que l'évaluation institutionnelle de l'UNICEF menée par l'ACDI, l'Agence danoise de développement international, l'Australian International Development Aid Bureau et le Gouvernement suisse. Comme ses ressources proviennent de contributions volontaires, l'UNICEF a pleinement conscience de la nécessité d'approfondir continuellement ses connaissances et de garder la confiance de son Conseil d'administration, des donateurs, des organismes avec lesquels il coopère dans les pays en développement et d'autres partenaires, s'il veut s'acquitter utilement de sa mission.



27. En cette période de changements extraordinaires, alors que le monde renonce aux divisions idéologiques, à l'autoritarisme politique et à la militarisation, et commence à tenir compte de l'environnement, il est raisonnable d'attendre de la communauté internationale qu'elle s'engage à éliminer les pires manifestations d'extrême pauvreté : la malnutrition, les maladies qui peuvent être évitées et l'analphabétisme. Sous la conduite du Conseil d'administration et l'inspiration du Sommet mondial pour les enfants, l'UNICEF s'efforce d'aider les pays et les collectivités à élaborer des propositions concrètes qui s'appuient sur des techniques éprouvées et offrent des solutions efficaces. Comme il est souligné dans le Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants, les ressources financières requises sont modestes au vu de l'ampleur des réalisations qui se dessinent. Le Directeur général demande au Conseil d'administration de le diriger, le soutenir et le conseiller afin que l'UNICEF puisse se faire entendre et donner une place au bien-être des enfants dans l'ordre mondial qui émergera des années 90 et au-delà.

28. Dans son rapport sur La situation des enfants dans le monde, 1992, le Directeur général a fait 10 propositions spécifiques en vue d'un nouvel ordre mondial, tel que le conçoit une organisation mondiale en contact quotidien avec quelques-uns des échecs les plus criants de l'ordre ancien. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être témoigner en ses propres termes de l'intérêt qu'il attache à ces propositions et de l'appui qu'il leur prête :

a) Il faudrait que les promesses faites lors du Sommet mondial pour les enfants soient tenues et qu'un nouvel ordre mondial mette fin à la malnutrition, aux maladies évitables et à l'analphabétisme dont sont victimes des millions d'enfants dans le monde;

b) Il faudrait que le principe "les enfants d'abord" - selon lequel les ressources de la société devraient être affectées en priorité à protéger le développement physique et mental des jeunes - fasse partie intégrante de l'éthique du nouvel ordre mondial;

c) Si les problèmes de la malnutrition, des maladies évitables et de l'analphabétisme généralisé ne sont pas résolus dans le cadre du nouvel ordre mondial en cours d'instauration, il sera plus difficile de ralentir la croissance démographique et d'assurer la transition vers un développement écologiquement rationnel;

d) Le consensus grandissant qui se fait jour sur l'importance des politiques d'économie de marché devrait s'accompagner d'un consensus similaire sur la responsabilité qui incombe aux gouvernements de garantir les investissements fondamentaux dans le capital humain;

e) Les augmentations de l'aide internationale devraient être fondées sur l'engagement soutenu et mesurable de satisfaire les besoins élémentaires de l'homme et de faire respecter, dans les périodes difficiles, le principe "les enfants d'abord";

f) Il faudrait que l'action internationale dans le domaine de la dette, de l'aide et du commerce crée un environnement dans lequel les réformes économiques entreprises dans les pays en développement donnent à la population les moyens de gagner sa vie de façon décente;

g) Il faudrait que les pays en développement amorcent un processus de démilitarisation, et parallèlement, que les pays industrialisés lient la baisse de leurs propres dépenses militaires à une augmentation significative de l'aide internationale au développement et à la recherche de solution aux problèmes mondiaux communs;

h) Il faudrait réduire la dette de l'Afrique et accorder une aide extérieure suffisante à ce continent pour que les réformes qu'il entreprend sur le plan intérieur lui permettent de relancer la dynamique du développement;

i) Le nouvel ordre mondial devrait rejeter la discrimination sexuelle aussi vigoureusement que la discrimination raciale;

j) Une planification familiale bien menée est une des méthodes les plus efficaces et les moins onéreuses pour améliorer la qualité de la vie - maintenant et à l'avenir; une des plus graves erreurs de notre temps est de ne pas l'avoir compris.

-----

